

RAPPORT ANNUEL



CONNECTÉ
À CE QUI
COMPTE

2023-2024

Centre
de services scolaire
du Lac-Témiscamingue

Québec



Ce document a été réalisé par :

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue

2, rue Maisonneuve

Ville-Marie (Québec) J9V 1V4

Courriel : courrier@csslt.gouv.qc.ca

Site Internet : www.csslt.gouv.qc.ca

Téléphone : 819 629-2472

Télécopieur : 819 629-2925

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

du Centre de services scolaire

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

Cette année aura été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des réalisations remarquables qui témoignent de la résilience, de l'implication et du dévouement de notre personnel, de nos élèves et de leurs familles.

En feuilletant ce rapport, vous découvrirez les nombreuses initiatives et projets qui ont été réalisés, ainsi que les résultats obtenus. Ces accomplissements sont le reflet de notre engagement collectif envers l'éducation et le développement du plein potentiel de chaque élève jeune et adulte.

Merci pour votre confiance et votre collaboration.

Bonne lecture!

Marie-Claude Lozier
Présidente

Éric Larivière
Directeur général

ACRONYMES UTILISÉS

AEP	Attestation d'études professionnelles
CISSSAT	Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
CJET	Carrefour Jeunesse-emploi du Témiscamingue
CSSLT	Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
CST	Culture, société et technique (Mathématiques)
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DSE	Directrice des Services éducatifs et complémentaires
DSRF	Directrice du Service des ressources financières
DSRH	Directrice du Service des ressources humaines
DSRI	Directeur du Service des ressources informationnelles
DSRM	Directeur du Service des ressources matérielles
EHDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
FAD	Formation à distance
FIS	Formation à l'intégration sociale
FP	Formation professionnelle
ISP	Insertion socioprofessionnelle
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
PEVR	Plan d'engagement vers la réussite
SAE	Service aux entreprises
SEF	Service d'entrée en formation
SEJAT	Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (FSE-CSQ)
TDG	Test de développement général

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.....	6
1.1. Le Centre de services scolaire en bref.....	6
1.2. Faits saillants.....	9
1.3. Services éducatifs et autres services.....	10
2. Gouvernance du Centre de services scolaire.....	13
2.1. Conseil d'administration.....	13
2.2. Autres comités de gouvernance	15
2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	20
2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	20
3. Résultats	21
3.1. Plan d'engagement vers la réussite	21
3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence	25
3.3. Procédure d'examen des plaintes.....	26
4. Utilisation des ressources	27
4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire	27
4.2. Ressources financières	28
4.3. Gestion et contrôle des effectifs.....	29
4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.	30
4.5. Ressources matérielles et technologiques.....	30
5. Annexes du rapport annuel	32
<i>Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone</i>	<i>32</i>
<i>Les bons coups des établissements</i>	<i>38</i>

1. Présentation du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue

1.1. Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue dessert sur tout le territoire de la MRC de Témiscamingue une clientèle de près de 2 000 élèves.

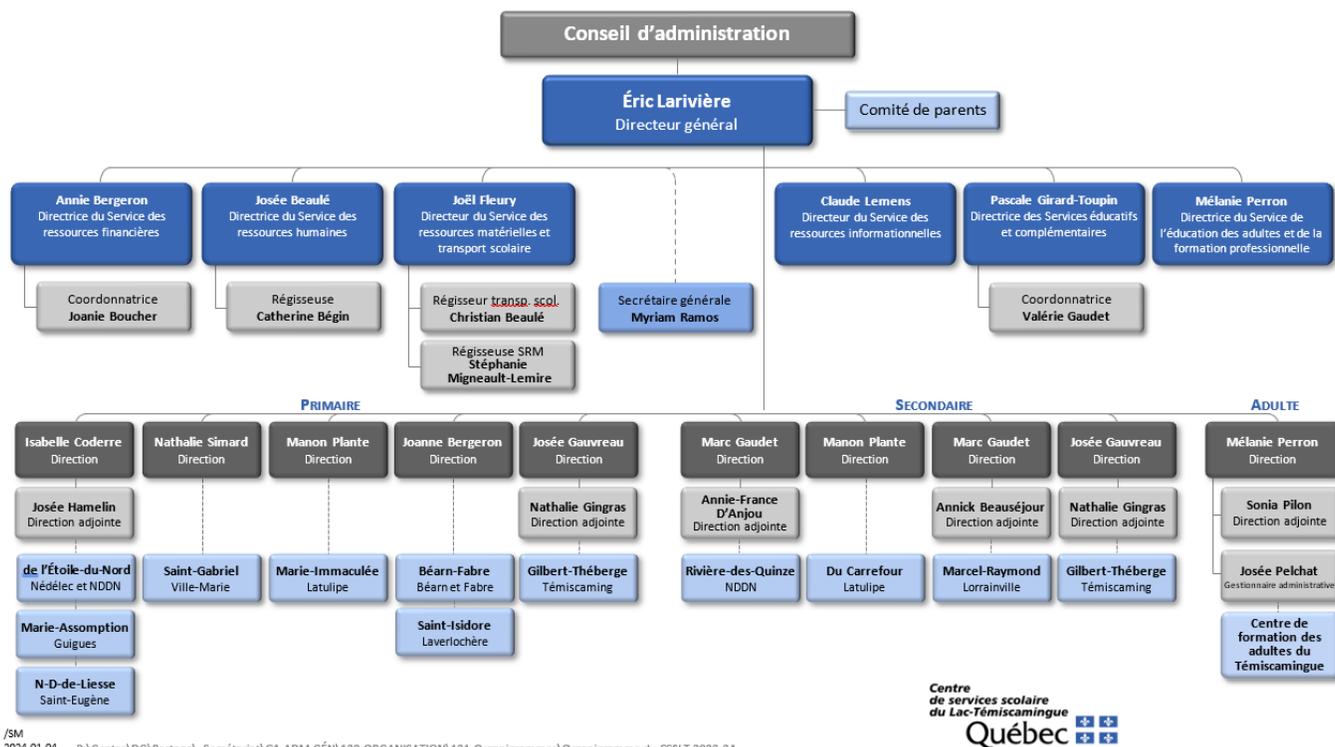
Le CSSLT compte 17 bâtisses :

▪ Notre-Dame	Béarn	76 élèves
▪ De L'Assomption	Fabre	40 élèves
▪ Marie-Assomption	Saint-Bruno-de-Guigues	113 élèves
▪ Saint-Gabriel	Ville-Marie	304 élèves
▪ Marie-Immaculée	Latulipe	82 élèves
▪ Saint-Isidore	Laverlochère	89 élèves
▪ Notre-Dame-de-Liesse	Saint-Eugène-de-Guigues	88 élèves
▪ De la Petite-Ourse	Nédélec	69 élèves
▪ De la Grande-Ourse	Notre-Dame-du-Nord	61 élèves
▪ Gilbert-Théberge	Témiscaming	147 élèves
▪ Du Carrefour	Latulipe	31 élèves
▪ Gilbert-Théberge	Témiscaming	91 élèves
▪ Marcel-Raymond	Lorrainville	365 élèves
▪ Rivière-des-Quinze	Notre-Dame-du-Nord	277 élèves

- Centre de formation des adultes du Témiscamingue regroupant :
 - Centre Frère-Moffet, Ville-Marie
 - Centre L'Envol, Témiscaming

▪ Secondaire, formation commune (alpha. à 2 ^e sec.)	25
▪ Secondaire, formation diversifiée (3 ^e à 5 ^e sec.)	55
▪ Formation en intégration socioprofessionnelle et métiers semi-spécialisés (ISP)	12
▪ Formation en intégration sociale	137
▪ Francisation	38
▪ Formation à distance + autodidacte	49
▪ Formation à distance FAD élèves de l'extérieur	3 690
▪ Formation professionnelle (DEP)	48
▪ Étèves temps partiel FP (à la carte)	23
▪ Service aux entreprises	398
▪ Reconnaissance d'acquis et compétences	9
▪ Reconnaissance des acquis (TDG)	15
▪ Service d'entrée en formation (SEF)	0
▪ TOTAL	4 499

Organigramme du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue 2023-2024



/SM
2024-01-04 P:\Centre\DG\Partage_Secrétariat\G1-ADM GÉN\120-ORGANISATION\121-Organigrammes\Organigramme du CSSLT 2023-24

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue administre un budget d'environ 50 millions et emploie environ 600 personnes. Il œuvre afin de mobiliser le personnel, les parents et la communauté pour que tous participent activement à la réussite éducative de tous les élèves jeunes et adultes ainsi qu'au développement de leur plein potentiel afin de leur permettre d'atteindre leurs plus grandes aspirations.

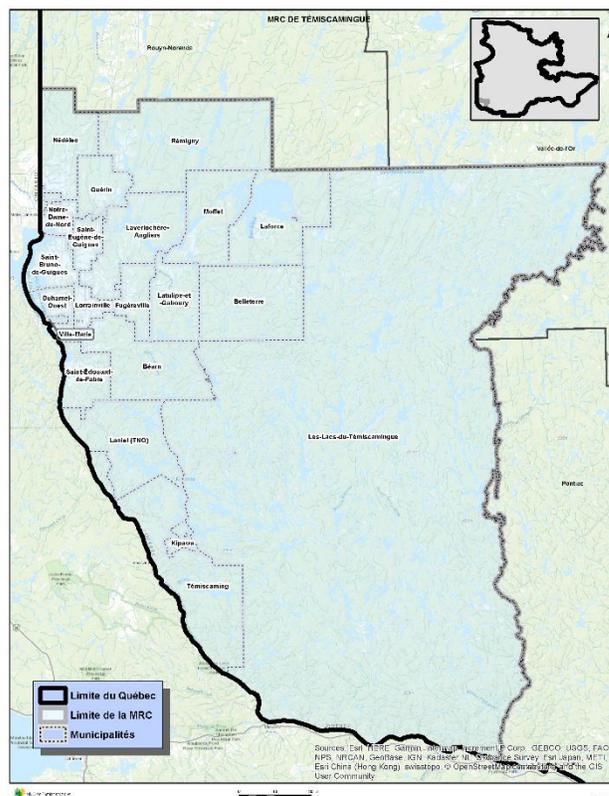
Le statut socio-économique du territoire et ses répercussions sur le plan de l'éducation (Document de référence : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue et site de la MRCT)

Conditions démographiques :

- Le Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, limitrophe à l'Ontario, dans la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à près de 700 km de la ville de Montréal;
- Superficie de 19 244 km²;
- Distance moyenne entre le centre de services et les écoles est de 37 km;
- Distance la plus grande entre deux écoles est 139 km (de Témiscaming à Nédélec);
- Distance entre le centre du territoire et le cégep le plus proche est de 130 kilomètres, 100 % des municipalités sont situées à plus de 40 kilomètres du cégep le plus proche;
- Population 16 342 habitants (2024) – 11 % de la population de la région Abitibi-Témiscamingue;
- 19 municipalités, 2 territoires non organisés (65 % de la superficie du territoire);
- En 2021, 79,4 % des habitants vivent en milieu rural dans les petites localités comptant souvent moins de 1 000 personnes;
- De 2013 à 2017, perte de 3,1 % de la population;
- L'âge moyen 45,4 ans (comparativement à 42,1 ans au Québec);
- En 2020, l'indice synthétique de fécondité le plus élevé de la région, soit à 1,966 enfant par femme, en moyenne;
- Les Premières Nations bien présentes (2021) :
 - 4 communautés Anishnabe principalement anglophones
 - Croissance de la population autochtone; en 2021 : 15 % de la population (2 380 personnes) et en 2017 : 7,5 %
 - Âge moyen 35,7 ans.

Mode de vie et environnement social :

- 45 % des familles ont un enfant, 38 % en ont deux, et 18 % ont trois enfants et plus;
- De 2006 à 2011, le nombre de familles monoparentales passe de 20,1 % à 25,5 %;
- 14 % de la population témiscamiennne a l'anglais comme langue maternelle ou comme première langue officielle;
- 7,8 % des élèves du secteur jeunes n'ont pas le français comme langue maternelle;
- 14 % de la population a l'anglais comme seule langue officielle.



1.2. Faits saillants

- ▶ **Voir les faits saillants des écoles et des centres dans les annexes.**

- ▶ **Ajout d'une berline adaptée pour l'année 2024-2025** (Service du transport scolaire)

- ▶ **Nouvelle classe d'adaptation scolaire au secondaire.**

Dans le souci d'offrir des services qui répondent aux besoins des élèves, nous avons mis en place un parcours adapté à une clientèle de 12 à 21 ans nécessitant un cheminement particulier au niveau des apprentissages et du développement personnel.

- ▶ **Projet « CAR : collaborer, apprendre, réussir ».**

Le Centre de services scolaire a fait ses premiers pas dans le projet « CAR : collaborer, apprendre, réussir » qui vise l'amélioration des apprentissages, de la réussite et de la diplomation des jeunes par le développement d'une culture de collaboration, par l'adoption de pratiques organisationnelles et pédagogiques et par le renforcement du leadership des différents acteurs. Le déploiement de ce projet est planifié pour une durée de deux ans et comprend un accompagnement de la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

- ▶ **Sensibilisation et formation en lien avec la civilité au travail.**

Tous les employés du CSSLT ont reçu une formation sur la civilité au travail et des affiches de sensibilisation ont été apposées dans toutes les écoles et les centres. D'autres actions seront menées en lien avec le même sujet en 2024-2025.

- ▶ **Plusieurs écoles ont subi des cures de rajeunissement ou des améliorations extérieures.**

- ▶ **Démarches pour accueillir les premiers enseignants issus d'une mission de recrutement à l'international en avril 2023.**

Leur arrivée est prévue pour la rentrée scolaire 2024-2025. Deux enseignantes en anglais et un enseignant de mathématique, d'origine tunisienne, signent un premier contrat de travail avec le CSSLT.



1.3. Services éducatifs et autres services

Secteur des jeunes – Services éducatifs

Le Centre de services a organisé des services pour une clientèle de 1 863 jeunes en 2023-2024. La clientèle était répartie selon les ordres d'enseignement suivants :

Programme Passe-Partout	30 enfants
Préscolaire (4 ans et 5 ans)	193 élèves
Primaire	876 élèves
Secondaire	764 élèves

Des parcours spécialisés sont en place pour permettre une offre de services adaptés répondant aux besoins de certains élèves.

Primaire	Parcours différenciés pour des enfants ayant des besoins particuliers pour 18 élèves
Secondaire	Parcours différenciés pour des jeunes ayant des besoins particuliers au plan des apprentissages pour 32 élèves
	Parcours de formation axée à l'emploi pour 17 élèves

Secteur des jeunes – Services culturels

Le ministère accorde un financement pour la culture à l'école. Ce financement se décline en trois volets : les sorties culturelles, les ateliers culturels et les ateliers ou sorties scientifiques. Le comité culturel du CSSLT évalue les demandes d'atelier ou de sortie et planifie aussi un calendrier de spectacles pour les élèves de tous les niveaux (préscolaire, primaire et secondaire). Ce sont donc quatre spectacles et près d'une centaine d'ateliers et sorties à volet culturel et scientifique qui ont eu lieu pour les élèves.

Transport scolaire

Nombre d'élèves transportés	1 569
Nombre de parcours	190
Nombre d'autobus	55
Nombre de berlines	4 + 1 temporaire

Secteur éducation des adultes et formation professionnelle

Le centre Frère-Moffet est situé à Ville-Marie. Des services en formation professionnelle (FP) et à l'éducation des adultes (EA) y sont offerts ainsi que le Service aux entreprises (SAE). Les activités de l'EA peuvent également être décentralisées dans les centres de Nédélec (L'Horizon) et Latulipe (Centrest) lorsque le nombre d'inscriptions le permet.

Le centre L'Envol, situé à Témiscaming, est un centre de formation bilingue (anglais et français). On y offre de l'EA et de la formation professionnelle en Pâtes et papiers lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant.

Une fusion administrative a été effectuée le 1^{er} juillet 2023. Ainsi le centre Frère-Moffet et le centre L'Envol se retrouvent maintenant sous une même identité, le Centre de formation des adultes du Témiscamingue.

Offres en formation professionnelle

Le Centre de formation des adultes du Témiscamingue est autorisé à offrir sept programmes qui mènent à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Ces programmes couvrent trois secteurs de formation, soit :

- agriculture et pêches;
- foresterie et papiers;
- administration.

À la carte des enseignements, nous retrouvons donc les options suivantes :

- Production animale (DEP 5354);
- Secrétariat (DEP 5357);
- Pâtes et papiers-opérations (DEP 5262);
- Production horticole (DEP 5348);
- Horticulture et jardinerie (DEP 5288);
- Grandes cultures (DEP 5254);
- Fleuristerie (DEP : 5173).

Les DEP en Fleuristerie et en Pâtes & papiers sont des cartes inopérantes depuis quelques années à cause du faible taux d'inscription.

Depuis février 2020, le centre a offert à quatre reprises le DEP en Plomberie et chauffage grâce à une délocalisation de la carte conclue avec le Centre de services scolaire de la Baie-James.

Afin de susciter l'intérêt et dans le souci d'innover sur le plan technologique, nous avons fait l'acquisition de deux simulateurs de conduite de tracteur, chariot élévateur et moissonneuse-batteuse.

Offres à l'éducation des adultes

À l'éducation des adultes, les services suivants sont offerts :

- Formation secondaire (DES);
- Alphabétisation;
- Formation à l'intégration sociale (FIS);
- Services d'intégration socioprofessionnelle (SIS);
- Service de francisation;
- Service de formation à distance.

L'alphabétisation, la francisation et la formation à l'intégration sociale et l'intégration socioprofessionnelle se donnent en centre, mais aussi dans les différentes localités en partenariat avec divers organismes communautaires et les entreprises du milieu, ce qui nous permet de joindre un plus grand nombre de personnes.

Présentement, une formation en intégration sociale, socioprofessionnelle et académique donne lieu à l'organisation d'un service de garde au centre Frère-Moffet. Le programme « Parents en action » a pour objectif de permettre aux parents qui ont des enfants âgés de 0 à 12 ans d'effectuer un retour aux études tout en développant et en améliorant leurs compétences parentales. Ce sont 12 places en service de garde qui ont été créées en partenariat avec le CISSSAT.

Avec l'arrivée de travailleurs immigrants et leur famille, nous avons pu débiter les services de francisation sur le territoire en collaboration avec Francisation Québec.

La formation à distance (FAD) continue de répondre à un besoin. Une entente avec l'entreprise ChallengeU nous permet l'utilisation d'un matériel pédagogique, entièrement virtuel, respectant les exigences du renouveau pédagogique. L'entreprise effectue aussi du recrutement d'élèves pour nous, ce qui nous amène à accompagner des élèves de notre territoire et aussi de partout au Québec. Cette année, c'est 3 700 élèves qui ont évolué sur cette plateforme en étant accompagnés par des enseignants témiscamiens.

Offres Services aux entreprises

Les entreprises de notre territoire ont été répertoriées et une infolettre des diverses offres de services leur est envoyée quelques fois par année. La formation continue aux individus est aussi assurée par ce service.

Formations agricoles :

- Prodiguier des soins aux animaux;
- Entretien de tracteur;
- Entretien de moissonneuse-batteuse.

Formations pour les entreprises :

- Conduite de chariot élévateur;
- Formation pour l'utilisation de plateformes élévatrices.

Formations horticoles :

- Culture de pommiers en zone nordique;
- Arbres fruitiers;
- Culture des agrumes;
- Implantation de cultures en serre;
- Introduction aux plantes médicinales;
- Micropousses;
- Jardinage.

Autres formations :

- AEP service à la clientèle;
- Chasse, pêche et piégeage;
- Tenue de livres;
- Formations en cuisine (sushis, terrines & pâtés, pâte à choux, etc.);
- Français fonctionnel.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1. Conseil d'administration

Membres parents d'élèves	
M ^{me} Joëlle Thiboutot	District # 1 École de l'Étoile-du-Nord – Nédélec et Notre-Dame-du-Nord École Rivière-des-Quinze - Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Célia Vincent-Cadieux	District # 2 École Du Carrefour – Latulipe École Saint-Isidore – Laverlochère-Angliers École Notre-Dame-de-Liesse – Saint-Eugène-de-Guigues
M ^{me} Marie-Claude Lozier	District # 3 École Saint-Gabriel – Ville-Marie École Marie-Assomption – Saint-Bruno-de-Guigues
M ^{me} Andréane Gauthier	District # 4 École Béarn-Fabre – Béarn et Fabre École Marcel-Raymond – Lorrainville
M ^{me} Caroline Thérien	District # 5 École Gilbert-Théberge – Témiscaming
Membres représentant le personnel	
M. Robert Bureau	Personnel enseignant
M ^{me} Marie-Michèle Héroux	Personnel professionnel non enseignant
Poste vacant	Personnel de soutien
M ^{me} Nathalie Simard	Direction d'établissement
M ^{me} Josée Beaulé	Personnel d'encadrement
Membres représentant la communauté	
M ^{me} Monia Jacques	Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
M. Michel Trahan	Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
M ^{me} Marie-Joe Morin	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
M. Marco Clément	Membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans

Calendrier des séances tenues

- 28 août 2023
- 16 octobre 2023
- 27 novembre 2023
- 12 février 2024
- 22 avril 2024
- 17 juin 2024

Décisions du conseil d'administration

- Élection à présidence
- Délégation au comité de gouvernance et d'éthique
- Délégation au comité de vérification
- Délégation au comité des ressources humaines
- Délégation au comité consultatif de transport des élèves
- Renouvellement du contrat du crédit variable
- Régime d'emprunts à long terme
- Demande de financement pour la démolition et la reconstruction du gymnase des écoles Saint-Gabriel et Le Tremplin de Ville-Marie
- Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxe scolaire
- Programmation annuelle des investissements en ressources informationnelles 2023-2024
- Abrogation du règlement no 12 - Procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents
- Règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire
- Contrat de construction pour le nouvel ascenseur à l'école Marie-Assomption de Guigues
- Contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Saint-Gabriel de Ville-Marie
- Contrat pour la conversion du système de chauffage et pour le remplacement du système de détection d'incendie à l'école De L'Assomption de Fabre
- (Mesure 50622 résorption du déficit de maintien)
- Abrogation de la politique RH-09 Programme d'aide et de mieux-être
- Adoption du règlement no. 30 - Procédure d'examen et de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents
- Contrat pour la réfection du stationnement et du réseau de drainage souterrain à l'école Marcel-Raymond de Lorrainville
- Désignation – membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue
- Contrat pour la réfection du stationnement, des accès et du réseau de drainage souterrain à l'école Rivière-des-Quinze de Notre-Dame-du-Nord.
- Contrat pour l'installation d'un nouvel ascenseur à l'école Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues (Mesure 30850 amélioration à l'accessibilité des immeubles)
- Calendrier scolaire – secteur des jeunes
- Adoption d'un nouveau nom pour l'immeuble du centre administratif du CSSLT
- Organisation scolaire secteur des jeunes 2024-2025
- Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2024-2027
- Actes d'établissement 2024-2025
- Contrat pour les services en entretien ménager des écoles Saint-Gabriel et Le Tremplin de Ville-Marie
- Contrat pour les services en entretien ménager pour le centre Frère-Moffet de Ville-Marie
- Contrat pour les travaux d'embellissement de la cour d'école à l'école de la Grande-Ourse de Notre-Dame-du-Nord et à l'école de la Petite-Ourse de Nédélec
- Renouvellement de contrat de crédit variable d'opération chez Desjardins
- Calendrier scolaire formation générale adulte 2024-2025
- Calendriers scolaires secteur formation professionnelle 2024-2025
- Calendrier scolaire adulte organismes et francisation 2024-2025
- Abrogation de la politique SG-06 – Politique d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
- Réécriture de la politique SG-03 – Politique en matière de sécurité de l'information
- Calendrier des séances 2024-2025
- Désignation – membre représentant la communauté (poste vacant)
- Contrat de crédit variable d'opération avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec
- Contrat pour les services en entretien ménager pour l'école de la Petite-Ourse de Nédélec
- Abrogation de la politique relative à l'usage des psychotropes
- Adoption de la Politique SG-08 - Politique de confidentialité d'un organisme public qui recueille des renseignements personnels par un moyen technologique
- Connexion du CSSLT au réseau du RISQ

2.2. Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et éthique	M ^{me} Joëlle Thiboutot M ^{me} Nathalie Simard M ^{me} Anabelle Landry-Genesse M ^{me} Josée Beaulé, secrétaire générale
Comité de vérification	M. Michel Trahan M ^{me} Caroline Thérien M. Robert Bureau M ^{me} Annie Bergeron, DSRF
Comité ressources humaines	M ^{me} Marie-Joe Morin M ^{me} Monia Jacques M ^{me} Marie-Claude Lozier M ^{me} Josée Beaulé, DSRH
Consultatif de transport	M. Éric Larivière, directeur général M. Joël Fleury, DSRM M. Christian Beaulé, régisseur M ^{me} Manon Plante, directrice d'établissement M ^{me} Andréane Gauthier, parent M. Marco Clément Représentant de la Commission scolaire Western Québec

■ Liste des comités du Centre de services et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires
Comité d'accueil des nouveaux employés	M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre, du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement
Comité du budget	M ^{me} Annie Bergeron, DSRF M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre, du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle M. Joël Fleury, DSRM M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement
Comité citoyenneté à l'ère numérique	M ^{me} Lyne Cyr, conseillère pédagogique M ^{me} Annie Girard, conseillère pédagogique M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Valérie Bellehumeur, enseignante M ^{me} Catherine Pichette, enseignante M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires M ^{me} Kim Leroux, enseignante M ^{me} Valérie Côté, enseignante

Comité des communications	M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Manon Plante, directrice d'établissement M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement
Comité consultatif de gestion et comité de répartition des ressources (CCG – CRR)	M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Annick Beauséjour, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Annie Bergeron, DSRF M ^{me} Joanne Bergeron, directrice d'établissement M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement M ^{me} Annie-France D'Anjou, directrice d'établissement M. Joël Fleury, DSRM et transport scolaire M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires M ^{me} Josée Hamelin, directrice adjointe d'établissement M. Éric Larivière, directeur général M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre, du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Manon Plante, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)	M ^{me} Patricia Barrette, parent M. Alain Flageol, parent M ^{me} Majorie Thibeault, parent M ^{me} Aurélie Ritchot-Cyr, parent M ^{me} Annie Girard, professionnelle M ^{me} Lindy Goulet, enseignante M ^{me} Cassandra Brien-Woodberry, personnel de soutien M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires M ^{me} Martine Hallée, CISSAT
Comité de crise sur la sécurité de l'information	M. Éric Larivière, directeur général M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale M. Hernando Marin, analyste en informatique M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement
Comité culturel	M ^{me} Julie Gagnon, enseignante M ^{me} Marilou Gilbert, enseignante M ^{me} Chantal Moreau, enseignante M ^{me} Véronique Beaulé, agente de dév. culturel à la MRCT M ^{me} Joanne Bergeron, directrice d'établissement M ^{me} Manon Plante, directrice d'établissement M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires

Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	M ^{me} Annie Ash, enseignante M ^{me} Valérie Bellehumeur, enseignante M ^{me} Mélissa Bernier, technicienne en éducation spécialisée M ^{me} Debbie Boucher, enseignante M. Alain Desrochers, chercheur en éducation M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Julie Gobeil, conseillère pédagogique M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires M ^{me} Kim Leroux, enseignante M. Steve Loïselle, enseignant M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre, du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle M ^{me} Catherine Pichette, enseignante M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement
Comité 8-9.04 (EHDAA)	M ^{me} Fannie Phillips, enseignante M ^{me} Lindy Goulet, enseignante M ^{me} Jessica Beaugard, directrice de district SEJAT M. Marc-André Gagnon, conseiller SEJAT M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires M ^{me} Josée Beaulé, DSRH
Gestion des incidents en sécurité de l'information	M ^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale M. Claude Lemens, DSRI M. Hernando Marin, analyste en informatique M. Stéphane Rannou, technicien informatique classe princ.
Comité de mesures d'urgence	M. Joël Fleury, DSRM M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M. Éric Larivière, directeur général M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement
Comité mieux-être	M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement M ^{me} Jessica Beaugard, directrice de district, SEJAT M ^{me} Nancy Guimond, enseignante M ^{me} Annie Ash, enseignante M ^{me} Manon Plante, directrice d'établissement M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Anita Huser, conseillère en information scolaire et prof. M ^{me} Marie-Christine St-Pierre Savoie, enseignante
Comité de participation enseignants	M ^{me} Jessica Beaugard, enseignante M ^{me} Josée Aumond, enseignante M ^{me} Annie Ash, enseignante M ^{me} Marie-Christine St-Pierre Savoie, enseignante M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre, du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (sur invitation) M ^{me} Josée Beaulé, DSRH

Comité de perfectionnement enseignant	M ^{me} Jessica Beauregard, enseignante M ^{me} Malorie Julien, enseignante M ^{me} Nancy Guimond, enseignante M ^{me} Joanne Bergeron, directrice d'établissement M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires
Comité de parents	M ^{me} Cinthya Roy, école Saint-Isidore M ^{me} Amélie Robert, école Notre-Dame-de-Liesse M ^{me} Andréane Gauthier, école Béarn-Fabre M ^{me} Geneviève Lemay, école de l'Étoile-du-Nord M ^{me} Marie-Claude Lozier, école Saint-Gabriel M ^{me} Caroline Larabée, école Marie-Assomption Poste vacant, école Du Carrefour M ^{me} Caroline Thérien, école Gilbert-Théberge M. Tomy Boucher, école Rivière-des-Quinze M ^{me} Caroline Renaud, école Marcel-Raymond M ^{me} Patricia Barrette représentante du comité EHDA
Comité de perfectionnement cadres	M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement M ^{me} Catherine Bégin, régisseuse aux ressources humaines
Comité de perfectionnement professionnel	M ^{me} Julie Gobeil, conseillère pédagogique M ^{me} Colette Gravel, agente de réadaptation M ^{me} Manon Goulet, psychoéducatrice M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe de centre M ^{me} Josée Beaulé, DSRH
Comité de perfectionnement soutien	M ^{me} Sophie Paquin, prés. syndicat, tech. éduc. spécialisée M ^{me} Monica Leblanc, technicienne en organisation scolaire M ^{me} Andréanne Brault, technicienne en éducation spécialisée M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement M ^{me} Josée Beaulé, DSRH
Comité local en persévérance scolaire	M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe de centre M ^{me} Joanne Bergeron, directrice d'établissement M. Marc Gaudet, directeur d'établissement
Comité de sécurité de l'information	M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale M. Éric Larivière, directeur général M. Hernando marin Gomez, analyste M. Maxim Carl, technicien informatique M. Richard Mayer, technicien informatique M. Stéphane Rannou, technicien informatique classe princ.
Comité relation de travail professionnel	M. Jean-Claude Major, représentant syndical, animateur M ^{me} Manon Goulet, psychoéducatrice (substitut) M ^{me} Julie Gobeil, conseillère pédagogique M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe de centre M ^{me} Josée Beaulé, DSRH
Comité relation de travail soutien	M ^{me} Sophie Paquin, prés. syndicat, tech. éduc. spécialisée M ^{me} Geneviève Aubé, technicienne en éducation spécialisée M ^{me} Monica Leblanc, technicienne en organisation scolaire M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement M ^{me} Manon Plante, directrice d'établissement M ^{me} Catherine Bégin, régisseuse aux RH (sur invitation) M ^{me} Josée Beaulé, DSRH

Comité santé, sécurité et qualité de vie au travail	M ^{me} Nathalie Demers, enseignante M ^{me} Jessica Beauregard, enseignante M ^{me} Annie Ouellette, technicienne en documentation M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement M. Jean-Luc Roch, technicien en travaux pratiques M ^{me} Mélanie Nadeau, conseillère pédagogique M. Joël Fleury, DSRM M ^{me} Josée Pelchat, gestionnaire adm. d'établissement M. Jean-Claude Major, représentant syndical, animateur M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement
Comité technopédagogique	M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires M ^{me} Annie-France D'Anjou, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Josée Hamelin, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe de centre M ^{me} Lyne Cyr, conseillère pédagogique
Table locale santé-éducation	M ^{me} Pascale Girard-Toupin, DSE et complémentaires M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Josée Hamelin, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe de centre
Sensibilisation à la diversité culturelle	M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice SE et complémentaires M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Laura Morin-Parent – agente de développement M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe de centre M ^{me} Myriam Ramos, sg responsable des plaintes M ^{me} Nathalie Simard, direction d'établissement M. Félix Lemens - agent de développement – MRCT M ^{me} Hélène Nickner, dg – CJET M ^{me} Céline Girard, agente de projet multiculturel CJET M ^{me} Édith Kpodekon, agente de projet multiculturel - CJET

2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022. Il est annexé au présent rapport.

Au cours de l'année 2023-2024, aucune plainte n'a été déposée auprès de la personne responsable de l'application du code d'éthique et de déontologie. La Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8) prévoit maintenant que le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue en conformité avec la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics possède une politique visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles. Au cours de la présente année, aucun acte répréhensible n'a été porté à l'attention de la responsable du suivi des divulgations.

- Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2023-2024 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	S/O
3. Divulgations fondées	S/O
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	S/O
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	S/O
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	S/O
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	S/O
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	S/O
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	S/O
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	S/O
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	S/O

3. Résultats

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le PEVR 2023-2027 contient quatre enjeux et quatre orientations déployées en un total de 14 objectifs. Seuls les objectifs qui ont été mesurés en 2023-2024 sont mentionnés ci-dessous.

- **Enjeu 1 : Réussite éducative**
- **Orientation 1 : Accroître la réussite éducative des élèves, jeunes et adultes en s'assurant du développement du plein potentiel de tous.**

Objectif 2 : Faire de l'effet-enseignant un véritable levier pour la réussite des élèves et, plus particulièrement, rehausser le développement des compétences en littératie et numératie.

Cibles	Indicateurs	Situation de départ (2022-2023)	Résultats 2023-2024
D'ici 2027, augmenter de 10 % le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, produit par le MEQ.	69,4 % Cohorte 2016	74,6 % Cohorte 2017
		76,5 %* (Moyenne sur 3 ans : 20-21, 21-22, 22-23) *En raison du petit nombre d'élèves, une moyenne sur 3 ans est plus significative.	74,5 % (Moyenne sur 3 ans : 21-22, 22-23, 23-24)
D'ici 2027, augmenter le taux de réussite en français, écriture :	Résultats aux épreuves d'écriture du MEQ		
▶ à 75 % à l'épreuve du MEQ en 5 ^e secondaire		62,5 %	51,4 %
▶ à 90 % à l'épreuve du MEQ en 6 ^e année.		82,2 %	88,8 %
▶ à 75 % la proportion d'élèves de 2 ^e secondaire qui obtiennent 70 % et plus à du MEQ		51,8 %	50,3 %
D'ici 2027, augmenter le taux de réussite en français, lecture :	Résultats aux épreuves de lecture du MEQ		
▶ à 80 % la proportion d'élèves de 4 ^e année qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve du MEQ		75,2 %	55,8 %
▶ à 88 % à l'épreuve du MEQ en 6 ^e année		77,9 %	83,8 %
D'ici 2027, augmenter le taux de réussite en mathématique, raisonner :	Résultats aux épreuves de mathématique du MEQ		
▶ à 82 % à l'épreuve du CSS en 2 ^e secondaire		66,5 %	ND
▶ à 82 % à l'épreuve du MEQ en 6 ^e année		73,3 %	77,6 %
D'ici 2027, augmenter le taux de réussite en mathématique, résoudre :	Résultats aux épreuves de mathématique du MEQ		
▶ à 75 % la proportion d'élèves de 6 ^e année qui obtiennent 70 % et plus à l'épreuve du MEQ		60,1 %	75,8 %

Objectif 3 : Promouvoir et soutenir les pratiques d'enseignement reconnues efficaces par la recherche incluant l'utilisation du numérique.

Cibles	Indicateurs	Situation de départ	Résultats 2023-2024
D'ici 2027, augmenter les initiatives novatrices qui mettent les technologies au service de l'apprentissage.	Proportion de classes qui ont des projets pédagogiques qui mettent les technologies au service des apprentissages.	ND	75 %

Objectif 4 : Pister les progrès des élèves, repérer les élèves à risque de rencontrer des difficultés d'apprentissage et intervenir tôt pour prévenir les difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

Cibles	Indicateurs	Situation de départ	Résultats 2023-2024
D'ici 2027, réduire la variabilité entre les groupes d'élèves :	Écarts entre les différents groupes d'élèves soit entre les élèves tout-venant et les EHDA et entre les garçons et les filles.		
▶ Augmenter le taux de réussite des garçons à 75 %		65,9 % Cohorte 2016	71,8 % Cohorte 2017
▶ Augmenter le taux de réussite des élèves HDAA à 60 %		53,5 % Cohorte 2016	ND

Objectif 5 : Rehausser l'efficacité et l'efficacé des interventions à l'attention des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.

Cibles	Indicateurs	Situation de départ	Résultats 2023-2024
D'ici 2027, optimiser l'efficacité des équipes collaboratives du centre de services et de chaque école et centre visant l'amélioration de l'intervention éducative.	Proportion d'écoles et de centres qui ont un plan de travail en équipe collaborative;	64 %	86 %

■ **Enjeu 2 : Engagement scolaire**

■ **Orientation 2 : Développer des pratiques pédagogiques et éducatives qui favorisent l'engagement des élèves jeunes et adultes.**

Objectif 9 : Favoriser l'insertion communautaire de l'école.

Cibles	Bilan 2023-2024
D'ici 2027, s'assurer que les écoles et les centres communiquent et fassent connaître leurs besoins à la communauté et forment des partenariats.	Toutes nos écoles collaborent avec les partenaires communautaires de leur municipalité. Le CSSLT collabore aussi avec différents partenaires par la création de comités mixtes, permettant ainsi d'assurer des actions concertées.

- **Enjeu 3** : Transitions de qualité
- **Orientation 3** : Assurer les pratiques éducatives d'arrimage entre le préscolaire, le primaire, le secondaire et les adultes.

Objectif 11 : Assurer une continuité entre les différents ordres d'enseignement et les niveaux scolaires afin d'éviter les ruptures.

Cibles	Bilan 2023-2024
D'ici 2027, définir et mettre en place des processus favorisant les transitions harmonieuses entre les ordres d'enseignement et les cycles scolaires.	Le CSSLT a créé trois documents qui viennent baliser des processus de transition dans le but que ce soit uniforme et harmonieux dans toutes nos écoles. Ont été ciblés la transition d'une classe de cheminement adapté au primaire vers la classe de cheminement adapté au secondaire, les modalités des transitions du primaire vers le secondaire et les modalités de l'entrée progressive au préscolaire.

- **Enjeu 4** : Santé mentale positive
- **Orientation 4** : Offrir un milieu de vie inclusif, innovant, accueillant et bienveillant.

Objectif 13 : Assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant qui favorise des relations interpersonnelles entre les membres du personnel, entre les enseignants et les élèves, entre les élèves, entre le personnel scolaire et les parents.

Cibles	Bilan 2023-2024
D'ici 2027, s'assurer que dans les écoles et les centres, le personnel, les élèves, les parents et les visiteurs agissent avec civilité.	En 2023-2024, le CSSLT a mis l'accent sur la sensibilisation à la civilité au travail. L'objectif est d'outiller et de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance de la civilité au travail dans le but d'avoir des milieux de travail plus agréables et respectueux. Ce sont des facteurs clés pour la rétention du personnel. Une vidéo a été présentée à l'ensemble du personnel. Un aide-mémoire a aussi été distribué à tout le personnel. Et des affiches sur la civilité ont été installées dans des endroits stratégiques des écoles et des centres.

Objectif 14 : Offrir un milieu de vie qui contribue au développement physique, affectif et mental des élèves.

Cibles	Indicateurs	Bilan 2023-2024
D'ici 2027, mettre en place des interventions universelles auprès des jeunes, sur la santé mentale et les dépendances, dans toutes les écoles et les centres.	Proportion d'écoles qui mettent en place des interventions.	Toutes nos écoles ont mis en place, auprès des élèves, des interventions universelles sur la santé mentale, sur l'anxiété et l'apprentissage socioémotionnel (Programmes Blues et Hors-piste, ateliers Moozoom).
D'ici 2027, toutes les écoles et les centres ont recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire l'analyse de situation de leur milieu	Proportion d'écoles et de centres qui font une analyse de la situation de leur milieu au niveau du climat de bienveillance, du bien-être et de la sécurité des élèves	100 % de nos écoles (élèves et membres du personnel) ont fait le questionnaire sur le climat, bien-être et violence à l'école (le QSVE-R) pour « connaître la perception des élèves et des membres du personnel concernant notamment le climat scolaire, les comportements d'agression subis et observés, les lieux à risque, les pratiques éducatives et les besoins en formation » ¹ . Les résultats de ce sondage permettent de cibler les interventions prioritaires à mettre en place.

¹. Mobilisation CVI, Objectif du questionnaire QSVE-R

3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Le tableau qui suit présente les cibles et les résultats obtenus pour les objectifs déterminés par le ministre conformément à l'article 459.2 de la LIP.

Objectif	Indicateur	Cible 2027	Valeur de départ (2022-2023)	Résultats 2023-2024
Accroître la réussite des élèves	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire.	86,5 %	69,4 % Cohorte 2016	74,6 % Cohorte 2017
	Taux de réussite des garçons (Taux de diplomation et de qualification des garçons en 7 ans).	75 %	65,9 % Cohorte 2016	71,8 % Cohorte 2017
	Taux de réussite des EHDAA (Taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en 7 ans).	60 %	53,5 % Cohorte 2016	ND
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de LECTURE en français, 4e année du primaire.	80 %	45,2 %	44,2 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence RÉSOUDRE), 6e année du primaire.	75 %	60,2 %	75,8 %
	Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'ÉCRITURE en français, 2e secondaire.	75 %	46,8 %	50,3 %
	Moderniser et valoriser la formation professionnelle	Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.	70 %	84,6 %
Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers	Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier.	75 %	36 %	38,31 %

3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	Intimidation (fréquence des événements)	Violence (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.
Béarn-Fabre (116 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Saint-Gabriel de Ville-Marie (304 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0 %
Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues (113 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Saint-Isidore de Laverlochère (89 élèves)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Notre-Dame-de-Liesse de Saint-Eugène-de-Guigues (88 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0 %
De la Petite-Ourse de Nédélec (69 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0 %
De la Grande-Ourse de Notre-Dame-du-Nord (61 élèves)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Marie-Immaculée et Du Carrefour de Latulipe (126 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	14,28 % (1 événement)
Gilbert-Théberge primaire de Témiscaming (147 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Gilbert-Théberge secondaire de Témiscaming (91 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Marcel-Raymond de Lorrainville (365 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
Rivière-des-Quinze de Notre-Dame-du-Nord (277 élèves)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	12,57 % (1 événement)

3.2.2. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Le nombre d'événements de violence et d'intimidation déclarés à la direction générale a considérablement augmenté par rapport à l'an dernier, passant de 35 événements en 2022-2023 à 85 en 2023-2024. Cette hausse des événements peut entre autres être attribuable au fait que la plateforme de déclaration des événements est maintenant utilisée de façon plus uniforme par toutes les écoles.

Les événements déclarés sont soit des gestes de nature verbale (moqueries, rumeurs, commentaires inappropriés, dénigrement ou exclusion) soit de nature physique (bousculades, morsures, coups de poing ou bagarres). Les directions et les services aux élèves des écoles où ont eu lieu ces événements sont intervenus et ont communiqué avec les parents. La mise en place des plans de lutte dans les écoles devrait contribuer à diminuer le nombre d'incidents. Deux situations de violence ont fait l'objet d'une plainte.

3.3. Procédure d'examen des plaintes

À partir de la rentrée scolaire 2023, le Protecteur national de l'élève sera responsable du nouveau processus de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois. Nouvelle institution autonome et externe au réseau scolaire, le Protecteur national de l'élève sera l'ombudsman de l'éducation au Québec.

Dans le cadre de cette procédure nationale et uniformisée, le Protecteur national de l'élève peut compter sur la présence, partout au Québec, de protecteurs régionaux de l'élève. Ensemble, ils veillent à faire respecter les droits des élèves et de leurs parents et contribuent ainsi à l'amélioration continue des services offerts dans le réseau de l'éducation.

La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, à la section Parents et élèves « Plainte - protecteur de l'élève ».

4. Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Répartir entre le centre de services, ses écoles et ses centres, les subventions, le produit de la taxe scolaire et les autres revenus du centre de services scolaire.

Les principes de répartition annuelle des revenus

Les règles de répartition permettent de constater que le partage des ressources est le plus équitable possible. Ces règles tiennent compte des besoins exprimés par les établissements lors des différentes rencontres concernant l'organisation scolaire.

Elles sont révisées annuellement de façon à tenir compte des éléments suivants :

- Des recommandations du Service des ressources financières à la suite de l'analyse des règles budgétaires du MEQ;
- Des recommandations du comité de budget;
- Des recommandations découlant des différents comités consultatifs;
- Des décisions et recommandations du comité consultatif de gestion;
- Des décisions du conseil d'administration.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Annuellement, le centre de services scolaire établit, dans le respect de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, le montant qu'il retient pour répondre à ses besoins et à ceux de ses comités :

- Besoins du centre de services à l'égard de ses responsabilités d'employeur du personnel du centre de services;
- Besoins du centre de services à l'égard du fonctionnement des services;
- Besoins du centre de services à l'égard de ses responsabilités de propriétaire des immeubles;
- Besoins du centre de services pour répondre aux objectifs de la planification stratégique.

Pour ce faire, le centre de services scolaire met à jour, annuellement, les documents suivants :

- L'organigramme du centre de services scolaire;
- Les plans d'effectifs : des hors-cadres, cadres, du personnel professionnel et du personnel de soutien sous sa responsabilité;
- Les prévisions budgétaires de chacun des services et des établissements : en fonction de la clientèle scolaire, des superficies propres à chaque établissement, de situations particulières ou très précises et des mesures dédiées aux établissements;
- Les prévisions budgétaires spécifiques en investissement selon les taux et par personne établies dans le cadre financier de l'année financière concernée.

Ces montants sont présentés au conseil d'administration.

4.2. Ressources financières

L'année 2023-2024 signe le retour à la normale pour nos activités d'enseignement. La désinfection supplémentaire dans les établissements n'est plus nécessaire. En 2023-2024, le ministère continue d'investir en éducation. Ces réinvestissements nous permettent de maintenir ou d'ajouter des services à nos élèves. La clientèle a diminué de 25 élèves par rapport au 30 septembre de l'année précédente. Nous avons eu huit jours complets de grève du personnel syndiqué. Nous avons versé aux personnels syndiqués l'indexation de salaire depuis avril 2023 au 30 juin 2024. La formation générale aux adultes continue d'offrir la formation à distance. Elle représente 4,1 \$ millions de revenus de l'année, soit 7,6 % des revenus du Centre de services scolaire. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, nos revenus totalisent 53,6 \$ millions comparativement à 55,5 \$ millions, soit une diminution de 3 % par rapport à la même période l'an passé.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2 %, passant de 50,6 \$ millions en 2022-2023 à 51,9 \$ millions en 2023-2024. Le surplus d'exercice s'établit à 5 599 782 \$ à la fin de l'année. Cette année, nous poursuivons le traitement des immobilisations contenant de l'amiante. Le ministère a introduit l'année dernière une norme comptable sur la mise hors service des immobilisations corporelles (OMHS). Nous avons des redressements dans l'année précédente de 809 760 \$ concernant la norme OMHS.

Voici les résultats :

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2024			
	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023	Variation \$
REVENUS			
Subvention MEQ	47 659 957,06 \$	46 604 992,88 \$	1 054 964,18 \$
Subvention d'investissement	197 783,76	2 742 442,74*	(2 544 658,98)
Autres subventions et contributions	199 050,16	76 853,11	122 197,05
Taxe scolaire	1 177 457,03	1 179 124,37	(1 667,34)
Droits de scolarité	91 126,97	63 913,14	27 213,83
Ventes de biens & services	833 368,77	906 534,04	(73 165,27)
Revenus divers	1 716 740,36	1 072 658,39	644 081,97
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	1 782 700,75	2 828 041,42*	(1 045 340,67)
Total des revenus	53 658 184,86 \$	55 474 560,09 \$	(1 816 375,23 \$)
CHARGES			
Activités d'enseignement	20 032 218,22 \$	20 458 240,16 \$	(426 021,94 \$)
Activités de soutien à l'enseignement	12 729 267,59	13 125 118,18	(395 850,59)
Services d'appoint	5 542 298,43	5 200 786,39	341 512,04
Activités administratives	3 261 700,58	2 803 974,05	457 726,53
Act. relatives aux biens meubles et immeubles	6 835 029,78	6 986 391,82*	(151 362,04)
Activités connexes	3 238 031,90	2 295 042,26	942 989,64
Charges liées à la var. de la prov. av. sociaux	225 972,64	(221 878,65)	447 851,29
Gain sur disposition d'immobilisation	0,00	(19 582,00)	19 582,00
Total des charges	51 864 519,14	50 628 092,21	1 236 426,93
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 793 655,72 \$	4 846 467,88 \$	(3 052 802,16 \$)

* Nous avons des redressements dans l'année précédente de 809 760 \$ concernant la norme OMHS.

Depuis 2008, le Centre de services scolaire est entré dans le périmètre comptable du gouvernement, ce qui signifie que nous devons suivre les règles d'appropriation de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice financier. Notre surplus libre est de 4 662 874 \$. Lors de la production du budget, nous retrouvons les indications du ministère pour l'utilisation de notre surplus libre.

Le vérificateur confirme que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

4.3. Gestion et contrôle des effectifs

- Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	38 111,61	0,00	38 111,61	28
2. Personnel professionnel	37 646,07	49,50	37 695,57	53
3. Personnel enseignant	245 781,42	310,18	246 091,60	453
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	140 708,98	1301,12	142 010,10	288
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	19 528,07	992,17	20 520,24	35
Total en heures	481 776,15	2652,97	484 429,12	857

- Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	552 622,58
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le (MEQ) via CollecteInfo	484 429,12
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Oui

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

	Nombre de contrats	Montant de contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	1	78 500 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	30	33 510 609 \$
Total	31	33 589 109 \$

4.5. Ressources matérielles et technologiques

4.5.1. Ressources matérielles

- Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

2022-2023	2023-2024		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
0 \$	1 747 001 \$ **	7 357 316 \$ **	1 139 704 \$ **

** Réf. : Allocation projet investissement centre 426/427 au 30 juin 2024

4.5.2. Ressources informationnelles

- Investissements et dépenses

Les tableaux qui suivent indiquent les investissements et les dépenses reliés aux projets ou aux activités en ressources informationnelles, réalisés au cours de l'année financière 2023-2024.

Investissements	Montant
Investissements à priori <i>Augmentation de la bande passante des écoles</i>	85 800 \$
Adaptation scolaire / accessibilité des technologies <i>Acquisition d'outils d'aide technologique pour les élèves</i>	2 700 \$
Équipements numériques pour la formation des jeunes et adultes <i>Remplacement d'équipements numériques pour la pédagogie</i>	165 800 \$
Outils numériques pour la formation professionnelle <i>Acquisition d'outils numériques pour la pédagogie</i>	6 200 \$
TOTAL	260 500 \$

Dépenses de fonctionnement	Montant
Ressources humaines <i>Salaires et bénéficiaires marginaux.</i>	774 200 \$
Service d'infrastructure <i>Téléphonie, fournitures et matériel, logiciels, imprimerie.</i>	207 600 \$
Système de soutien <i>Déplacements, entretien/réparations, logiciels, contrats de service, consultants.</i>	385 200 \$
Service de gouvernance <i>Perfectionnement et déplacements.</i>	11 900 \$
TOTAL	1 378 900 \$

■ Principales initiatives effectuées en RI

Au cours de l'année 2023-2024, le Service des ressources informationnelles a effectué les principales initiatives décrites ci-dessous.

■ Remplacement des portables des enseignants

Nous avons procédé à l'acquisition de nouveaux portables pour les enseignants, portables qui seront tous remplacés à l'automne 2024.

■ Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI)

Le CSSLT a entrepris, depuis environ deux ans, un processus de migration de son centre de traitement de l'information vers l'infonuagique en vue de respecter le décret 596-2020 « Programme de consolidation des centres de traitement informatique ».

La consolidation vise principalement à augmenter le degré de protection des actifs informationnels en modernisant et en optimisant ses infrastructures technologiques. Le CSSLT a également comme objectif, du fait de la modernisation de son infrastructure, de baisser son coût total de possession qui considère les coûts des actifs eux-mêmes, mais aussi les coûts d'opération et de gestion.

Parmi les bénéfices d'un tel changement, on retrouve la performance, l'efficacité, la sécurité, la stabilité, la disponibilité, la modernité et éventuellement, l'expertise et le soutien.

Le projet de transition se terminera au cours de l'année scolaire 2024-2025.

■ Amélioration de la sécurité de l'information

Le CSSLT s'est engagé dans un processus d'amélioration continue en sécurité de l'information afin de respecter les meilleures pratiques dans ce domaine et ainsi protéger les données de l'organisation et les renseignements personnels dont il a la garde.

En ce sens, l'organisation a ainsi procédé aux initiatives suivantes :

- Audit pour l'évaluation de la posture de sécurité de l'environnement Microsoft 365, tel qu'exigé par le ministère de l'Éducation;
- Audit de conformité en sécurité de l'information par une firme externe indépendante, tel qu'exigé par le gouvernement du Québec, et dont les résultats seront connus à l'automne 2024;
- Revue de l'architecture de sauvegarde afin de sécuriser encore plus les données de l'organisation en vue d'améliorer notre plan de relève informatique;

■ Modernisation des infrastructures de gestion des postes de travail et début de la migration à Windows 11

Le CSSLT s'est engagé dans un processus de modernisation de ses outils de gestion des postes de travail dans le but d'en faciliter la gestion et de la rendre plus fiable. Par le fait même, l'organisation a débuté la migration du parc informatique vers Windows 11, requis pour l'automne 2025.

5. Annexes du rapport annuel

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- 2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- 3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Les bons coups des établissements...

École primaire Béarn-Fabre – École de l'Assomption (Fabre)

Pour souligner la Semaine des familles, du 13 au 19 mai, l'équipe de l'école de L'Assomption de Fabre avait organisé un pique-nique familial ainsi qu'une session de Zumba question de bien digérer le dîner! Avec le don du Club Richelieu, nous avons offert un livre de lecture à chacun de nos élèves et nous avons vécu un beau moment de lecture en famille à l'école.



École primaire Béarn-Fabre – École Notre-Dame (Béarn)

Chaque année, au mois de février, la classe de 4^e année participe au Club des ingénieurs. C'est une compétition amicale qui se déroule à Rouyn-Noranda. L'école Notre-Dame de Béarn affronte d'autres écoles de partout en Abitibi-Témiscamingue. L'enseignante, M^{me} Debbie Boucher, commence à préparer les élèves dès le mois de décembre pour qu'ils soient prêts pour la compétition. Les questions portent sur des sujets intéressants et variés. Cette activité est sur une base volontaire, mais elle est toujours aussi populaire d'année en année.



École primaire Saint-Isidore de Laverlochère



Depuis deux ans, l'école Saint-Isidore de Laverlochère accueille le service TANDEM. C'est une classe présentant des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme. Afin de familiariser les élèves, de bien expliquer ce qu'est l'autisme, d'intégrer ces enfants avec les autres, les enseignantes et les élèves font une tournée dans toutes les classes. Pour leur montrer notre appui et notre soutien, toute l'école a été invitée à porter le chandail bleu le 25 avril dernier.



École primaire Saint-Gabriel de Ville-Marie



La tuque de mes rêves

Aujourd'hui, les amis de la maternelle 4 ans de M^{me} Virginie ont eu une merveilleuse surprise.

Six dames tricoteuses du Phare du Nord leur ont préparé de magnifiques tuques : leur tuque de rêve imaginée par eux.

Un projet magique pour nos 13 amis de la maternelle 4 ans.

Initialement, les élèves avaient réfléchi, choisi et créé la plus belle tuque qui soit selon leurs goûts. Voici le résultat.



Merci infiniment à M^{me} Lucie Desrochers pour la réalisation de ce beau projet!

L'art de la broderie à l'école Saint-Gabriel

M^{me} Joanne et ses élèves de 6^e année ont réalisé de belles broderies. Chaque élève a choisi le modèle qu'il voulait broder sur une taie d'oreiller. Beau souvenir de ses années du primaire.



Les auteurs et autrices de 2^e année et 4^e année

Les élèves de 2^e année de la classe de M^{me} Marilou ont présenté et lu leur livre à la classe de M^{me} Valérie en 4^e année.



Les mini-auteurs et mini-autrices ont fait découvrir les stratégies qu'ils avaient utilisées : faire des comparaisons, faire parler leurs personnages, écrire leurs émotions, écrire des mots en caractère gras, etc.

Les auteurs et autrices de 4^e année étaient très impressionnés par ce qu'il leur a été présenté, ils ont pu partager à leur tour leur livre qu'ils ont créé en début d'année.

Ce fut une belle célébration de livres.

Bravo encore aux élèves de 2^e et 4^e année!

Des pluviomètres

Une parfaite température pour pratiquer le concept de la mesure en créant un pluviomètre!

Les élèves de 4^e année de M^{me} Valérie ont bravé la pluie pour calculer de façon approximative le nombre de millimètres de pluie.

Ce fut une belle expérience!



Quand l'éducation physique et l'anglais s'amuse

Une nouveauté à notre école, les élèves de 4^e année ont vécu le premier de deux après-midis ANGLAIS/ÉDUCATION PHYSIQUE!

Dans un premier temps, en classe avec M^{me} Rébecca, ils ont préparé la présentation de leur pièce favorite de la maison.

Ensuite, ils sont venus au gymnase et, d'un côté, ils devaient construire leur pièce favorite à l'aide du matériel d'éducation physique et la présenter aux autres amis de la classe, tandis que de l'autre, ils ont expérimenté un cours d'éducation physique en anglais avec M^{me} Lucie.



Petite visite

Les 3 et 4 juin, des élèves de l'école ont présenté des numéros du spectacle du printemps aux personnes âgées du centre de jour du CHSLD.

Les présentations ont été très appréciées.



École primaire Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues

Marché de Noël

Le marché de Noël organisé par l'école a été un véritable succès! Les élèves, de la maternelle à la 6^e année, ont mis tout leur cœur dans la création de produits, que ce soient des décorations, des cartes ou des gourmandises.

L'événement a rassemblé de nombreuses familles et membres de la communauté, créant une ambiance chaleureuse et festive. Ce marché de Noël a permis de financer leurs activités de classe. Une belle réussite qui restera gravée dans les mémoires!

Conseil des élèves



Un projet de parlement scolaire a été lancé permettant aux élèves de s'impliquer activement dans la vie de l'école. Les élèves intéressés ont d'abord rempli un formulaire de candidature, puis ont préparé une campagne électorale dynamique. Au total, 17 élèves déterminés, motivés et impliqués se sont présentés comme candidats. Ils ont élaboré des affiches et réalisé des discours filmés pour présenter leurs idées de projets et de changements mettant en avant leurs qualités et motivations. Après une période de campagne, la journée de vote a eu lieu où tous les élèves de l'école ont pu s'exprimer lors d'un scrutin.

Le moment tant attendu de l'assermentation est arrivé, et notre conseil d'élèves est maintenant constitué de sept députés et d'une présidente. Ce projet a non seulement permis aux élèves de développer leurs compétences en leadership, mais aussi de renforcer la démocratie au sein de notre école.



Activité

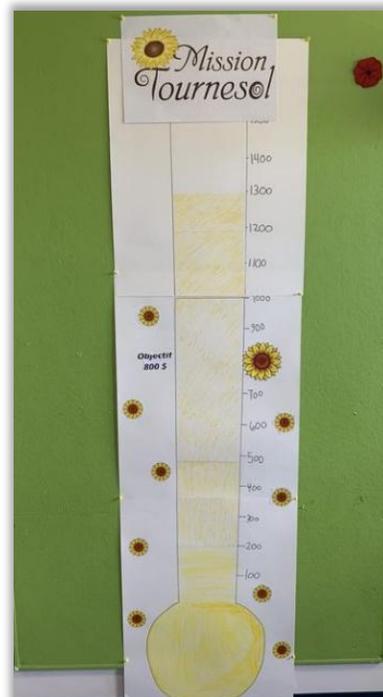
Les élèves ont vécu un merveilleux moment avec l'incroyable professeur de planche à roulettes, M. Alain Bergeron de chez Abitibi SKATE. Un passionné de planche à roulettes qui fait le tour des écoles pour donner des cours aux élèves. Il a apporté son équipement, nous avons des planches et des casques pour tout le monde. Les élèves de la première jusqu'à la sixième année ont eu la chance d'avoir un cours. Nous avons eu une très belle journée et c'était vraiment touchant de voir les étoiles dans les yeux des enfants.



École primaire Notre-Dame-de-Liesse de Saint-Eugène-de-Guigues

Mission Tournesol

Les élèves de CPP ont amassé la coquette somme de 3 000 \$ pour Mission Tournesol! Ils ont organisé entre autres : une soirée cinéma pour toutes les familles et les élèves ont préparé de délicieuses recettes dans des pots Masson afin de les vendre.



Repas spécial

Au cours de l'année, il y a eu des repas spéciaux : un diner patinage, un diner pizza et un pique-nique. De plus, un repas cabane à sucre a été servi à tous les élèves de l'école par une équipe de feu. Ces derniers étaient très contents de choisir ce qu'ils pouvaient mettre dans leur assiette.

Projet correspondance

Les élèves de la classe de 2^e année ont correspondu avec ceux de 3^e année de l'école Marie-Immaculée de Latulipe. Cela leur a permis de créer de nouveaux liens et de favoriser l'échange d'idées.

Projet lecture

Il y a eu un projet de lecture dans lequel les élèves de 1^{re} année ont eu l'occasion de lire des histoires à leurs camarades de l'école. Ce projet avait pour objectif de renforcer la confiance des jeunes lecteurs tout en partageant la joie des livres avec les autres classes.



Concours

Afin de souligner le début du printemps, un concours de soulier transformé a été organisé à l'école. Les élèves devaient redonner vie à un vieux soulier ou à une vieille botte. Ce projet se réalisait à la maison avec le parent. Les élèves ainsi que le personnel ont voté pour les trois souliers coup de cœur.



École primaire de l'Étoile-du-Nord – École de la Petite-Orse (Nédélec)

Repas chaud

Les élèves de 6^e année ont préparé des repas chauds pour aider à amasser des fonds pour leur sortie de fin d'année. Avec le soutien précieux de deux parents bénévoles, ils ont mis leur talent culinaire à l'œuvre pour vous offrir des plats savoureux lors des diners et d'un souper communautaire.

Semaine des familles

Afin de souligner la Semaine des familles, les parents ont été invités à venir faire un pique-nique et à participer à deux activités : Zumba, spectacle avec Tony le clown. Ce fut un beau moment.



École en réseau

Les élèves de 2^e année ont vécu des projets « école en réseau » qui favorisent un environnement d'apprentissage collaboratif et enrichissant pour les élèves.

Projet toutou

Les élèves de la maternelle 4 ans ont vécu un magnifique moment de partage avec les élèves de 5^e secondaire de l'école Rivière-des-Quinze. Ces derniers ont accueilli la classe de maternelle 4 ans afin de leur remettre un toutou qu'ils ont cousu et de dîner avec eux! Également, ils ont pu avoir une petite surprise sucrée pour accompagner leur repas, cuisinée par les élèves de 5^e secondaire dans le cadre de leur cours de cuisine!



Activités spéciales

L'équipe-école a également préparé plusieurs activités spéciales tout au long de l'année : journée thématique, sortie au cinéma et à la récréathèque, activité pour l'Halloween et Noël ...

École primaire de l'Étoile-du-Nord – École de la Grande-Ourse (Notre-Dame-du-Nord)

Activité technoscience

Les élèves de 5^e et 6^e année ont reçu M. Hugo de l'équipe technoscience afin de vivre une activité qui s'intitule Décode. Les élèves devaient faire de la programmation et résoudre des énigmes. Tout un défi!



Spectacle de chants de Noël

Les élèves de 3^e année à la 6^e année ont présenté un spectacle de chants de Noël aux parents. Ils ont chanté : Petit papa Noël, Le petit renne au nez rouge, Félix Navidad, Vive le vent.



Journée thématique/ sortie spéciale

L'équipe-école a également préparé plusieurs journées thématiques et quelques sorties tout au long de l'année : journée chasse, Far West avec danse en ligne, Noël, pays chaud, récréathèque, musée minéralogie de Malartic...

Olympiades

Les élèves des écoles de la Petite-Ourse et de la Grande-Ourse se sont réunis afin de vivre les olympiades. Les élèves de 6^e année étaient les chefs d'équipes. Ce fut une très belle journée!



École primaire Gilbert-Théberge de Témiscaming

Lancement de livre

Le 18 juin dernier, les élèves de 3^e année ont convié leurs parents à leur premier lancement de livre. Les projets d'écriture travaillés en cours d'année ont été consignés dans un recueil. Les recueils, composés des textes, d'images et d'animation ont été présentés sur le tableau blanc. Chaque enfant était l'auteur de son recueil et ils ont tous choisi un extrait à présenter à l'auditoire. Les enfants avaient enregistré l'extrait en question. Un petit goûter a également été servi! Félicitations à M^{mes} Martine et Julie!



Invitation de la communauté Kebaowek

Le personnel de l'école et les élèves ont accepté l'invitation de la communauté autochtone, Kebaowek First Nation en février dernier. Plusieurs ateliers ont été proposés aux élèves en lien avec les traditions de la communauté, dont des activités artisanales et musicales, une démonstration sur la trappe, une randonnée en raquettes, une dégustation d'un thé dans le tipi. Une collation et un diner ont également été servis à tous.



En décembre, la communauté a également offert, à tous les élèves et le personnel de l'école, un diner de Noël traditionnel. Quel festin!



Volley-ball 5^e et 6^e année

Grâce à l'implication de deux parents bénévoles, nos jeunes du 3^e cycle des secteurs francophones et

anglophones ont pu être initiés aux joies du volley-ball. Une équipe s'est formée et elle a même participé à un tournoi amical avec d'autres équipes du Témiscamingue. L'expérience fut tellement appréciée qu'elle se poursuivra l'an prochain.



Journée contre l'intimidation

Dans le cadre de la journée contre l'intimidation, les écoles primaire, secondaire et du secteur anglophone se sont rassemblées pour créer une chaîne de cartons roses avec le nom de tous les élèves. Par la suite, grâce au don d'un membre de la communauté, une bannière a été achetée où on peut y lire : « Sois un ami, pas un ennemi ». À titre de contrat d'engagement, tous les élèves ont signé la bannière et elle est maintenant affichée dans le gymnase de l'école.



École primaire (Marie-Immaculée) et secondaire Du Carrefour de Latulipe

Encore une année des plus dynamiques à Latulipe. Plusieurs activités ont été tenues mensuellement. Voici quelques-uns de nos coups de cœur.

Les élèves de l'école secondaire Du Carrefour ont participé à la création du plancher du tipi de la cour d'école. Avec l'aide de leur enseignante, M^{me} Leanne, les élèves ont réalisé de jolies tuiles à la manière de M. Frank Polson, artiste-peintre et sculpteur d'origine algonquine. Ils ont travaillé fort pour réparer le tipi, qui a été réinstallé dans la cour de l'école Marie-Immaculée, au grand plaisir des enfants du primaire.

Dans le cadre du cours de plein air, les élèves ont aussi fabriqué leur propre rame grâce aux enseignements de M. Karl Chevrier. Quelques-uns d'entre eux ont aussi pu vivre une activité de canot-camping d'une durée de trois jours, grâce à la passion de notre technicienne en loisir M^{me} Roxanne, de leur enseignant M. Xavier et de la COOP de l'arrière-pays.

Les élèves de troisième année de l'école Marie-Immaculée ont, quant à elles, participé au défi J'OSEntreprendre, avec leur projet *Jouets de rêve*. Elles ont construit des jeux en bois pour l'extérieur afin de combler le cœur des élèves de maternelle. Avec ce projet, elles ont été les heureuses lauréates locales pour la catégorie deuxième cycle pour cette année. Bravo!



Les élèves des écoles Marie-Immaculée et Du Carrefour ont célébré la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation tout en profitant de l'extérieur dans le cadre du projet plein-air. Les chandails orange étaient de mise, ainsi qu'une virée en nature avec la cueillette de champignons, sans oublier les animaux totem qui ont été dessinés sur les mains de nos amis du préscolaire.

De plus, une vingtaine d'élèves du primaire et du secondaire ont participé à un atelier d'écriture et de jeux de théâtre, au théâtre du Tandem, situé dans la Municipalité de Moffet. Les élèves ont eu la chance de s'initier au théâtre aux côtés de l'auteur et comédien M. Alexandre Castonguay.

Enfin, plusieurs élèves des deux écoles ont participé, lors de la journée de la Terre, au nettoyage de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury. Ils ont démontré beaucoup de volonté et de plaisir à ramasser les déchets dans le but de prendre soin de leur environnement.

Nous nous promettons une année aussi remplie, sinon plus, l'an prochain.



École secondaire Gilbert-Théberge de Témiscaming

Diners communautaires

Des diners communautaires ont été mis en place à Témiscaming en 2024. Ce sont des événements rassembleurs qui permettent de dîner en communauté sans frais ni jugement. L'année dernière, les diners communautaires ont eu lieu le 23 février et le 16 mai. Certains élèves de l'école Gilbert-Théberge, de chaque niveau, se sont impliqués dans les diners communautaires en se portant volontaires. Ils ont préparé le local, servi les repas, lavé la vaisselle, accompagné les personnes en perte d'autonomie et en mobilité réduite, vidé les poubelles et nettoyé et replacé la salle. Quel beau sens de civisme!



Projet de culture et citoyenneté québécoise de 2^e secondaire



Le cours de culture et citoyenneté québécoise de 2^e secondaire était mis en place en 2023-2024 comme projet pilote. Le thème du proxénétisme a été abordé et à la suite de la lecture de l'histoire « Et j'ai appris à m'oublier », il y a eu un projet d'écriture collectif. Les élèves ont illustré l'œuvre écrite pour ensuite la peindre.

Défi Mathématiques

Les mathématiciens de EGT ont participé au défi Opti-math. Ce fut une belle expérience. Ce concours permettait aux élèves de s'engager dans un processus de concours provincial et de se dépasser. Bravo aux élèves participants!



Voyage culturel à Québec

Les élèves du 2^e cycle du secondaire ont visité l'Assemblée nationale, la Citadelle, le Vieux-Québec et ses fortifications, le Château Frontenac, le lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais, la terrasse Dufferin et le site archéologique des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis ainsi que d'autres sites intéressants.



École secondaire Marcel-Raymond de Lorrainville

Au printemps, le comité du Plan génération sans fumer d'EMR a réalisé un concours de publicité s'intitulant « Crée ta pub, pas ta dépendance ». Le but était d'encourager les jeunes à cesser de consommer de la nicotine, et surtout, à ne pas s'y initier. Le trio gagnant avait comme slogan « Vapoter, c'est se saboter la santé » !

Plusieurs activités culturelles, sportives et académiques ont fait vibrer les élèves de l'école. Nous n'avons qu'à penser au retour de la Ligue d'impro la LIMR, aux sorties d'escalade, aux sorties à la piscine à Témiscaming, aux compétitions de volleyball ou de badminton avec nos équipes très performantes du mouvement Tamia. Nous avons même eu la chance d'avoir cinq équipes qui nous ont représentés au niveau provincial.

La vie de l'école a été aussi très dynamique et variée. Plusieurs activités et journées à thème se sont déroulées.



Accueillant une nouvelle classe en adaptation scolaire, les enseignants ont réalisé plusieurs activités d'échanges et de collaborations entre nos élèves des classes régulières et nos classes d'adaptation scolaire. De très beaux projets et partages ont été vécus tout au long de l'année scolaire.

École secondaire Rivière-des-Quinze de Notre-Dame-du-Nord

Encore une fois cette année, les élèves ont eu la chance de vivre plusieurs activités sportives, éducatives et culturelles au cours de l'année 2023-2024. Nous n'avons qu'à penser au parcours dramatique des élèves de 4^e secondaire, aux différents spectacles de talents cachés, aux activités sportives au gymnase et à l'aréna, ainsi qu'à la multitude d'activités sur l'heure du dîner soutenues par notre équipe-école.

Activités sportives et culturelles

Pour la dernière édition du Show talents cachés, RDQ a fait les choses en grand en ne présentant pas une, mais deux finales dans l'auditorium de l'école, en plus d'offrir cette année, la chance aux parents, amis et à toute la parenté de vivre, voir et applaudir le talent de nos élèves finalistes!

Nos programmes d'option-hockey et patins nous ont amenés à un match des étoiles enlevant incluant un spectacle de patinage artistique. Tous les élèves et membres du personnel de l'école ont pu assister et encourager nos athlètes.



Notre nouvelle classe d'arts plastiques entièrement rénovée a clairement su inspirer nos élèves d'arts plastiques de 4^e secondaire en réalisant leur projet « Français haute couture ». Pour ce faire, ils ont réutilisé de vieux dictionnaires et devaient créer un vêtement présentant du volume. Ils ont travaillé très fort et les résultats sont époustouffants.

Le Centre de formation des adultes du Témiscamingue

Formation professionnelle

Création pour encourager la persévérance

Pour clôturer les Journées de la persévérance, trois élèves en secrétariat ont conçu un rallye sous la thématique « la persévérance ». Les élèves ainsi que le personnel étaient invités à participer et à persévérer pour trouver les réponses. Belle réussite et surtout beaucoup de plaisir.

La découverte de jardins botaniques

Après avoir réalisé plusieurs activités de financement, les élèves du DEP en Horticulture et Jardinerie ont pu aller faire des visites dans le but d'approfondir leurs connaissances. Ils sont allés visiter le jardin botanique et Allan Gardens à Toronto, le jardin botanique de Burlington et les différents parcs de Niagara Falls.



Journaliste et caméra à Guérin

Le DEP en Plomberie et Chauffage a été un sujet traité à TVA nouvelles au mois de mai. Le reportage réalisé a présenté M. Éric Lavergne, enseignant de plomberie, M. Azaan Girard, élève au DEP et M. Dany Lamontagne, directeur en plomberie chez Blais Industries. On abordait, entre autres, les avantages du projet de parrainage par une entreprise.

Comme un jeu, mais c'est sérieux!

Le centre de formation possède deux simulateurs permettant de travailler les compétences en lien avec la conduite de machineries agricoles. Les apprentissages peuvent être faits en variant les conditions d'environnement afin de pratiquer dans un univers virtuel présentant différents types de champs et également sur la route. La qualité de l'équipement fait vivre une expérience ultraréaliste aux apprenants. En plus des compétences reliées à la conduite, les simulateurs permettent de travailler des compétences dans le domaine de la maintenance, des manœuvres et de la sécurité. Les deux postes de simulation peuvent être connectés ensemble en réseau afin de faire pratiquer des manœuvres où les conducteurs coopèrent et interagissent comme lorsqu'une moissonneuse-batteuse évolue avec un tracteur au moment de la récolte.



Éducation des adultes

Dans l'objectif de susciter le sentiment d'appartenance, autant celui des élèves que celui du personnel, le centre de formation des adultes a mis en place un comité Vie de centre. Chaque mois, des activités ont été réalisées afin de créer des relations, des rires, des instants de détente et de partage entre le personnel et les élèves. Entre autres, des marches, de la méditation, des diners, des rallyes, une conférence, des concours ont permis aux élèves et au personnel de vivre de bons moments tous ensemble.



Le centre L'Envol a participé à un merveilleux projet afin de remercier différents organismes et partenaires pour leur précieux travail auprès de la communauté de Témiscaming. Ce sont des tasses décorées et plus de 250 sachets de mélange de chocolat chaud confectionnés par les élèves qui ont été réalisés. Les élèves ont ensuite livré leurs présents à des organismes tels que Handicap Association of Temiscaming and Kipawa et à 200 enfants faisant partie de l'organisme Kipawa Citizen. Félicitations pour ce beau projet!

La formation à distance répond à un besoin de la population, et ce, autant sur le territoire témiscamien qu'à travers la province. Elle s'offre en ligne, par le biais de la plateforme ChallengeU ou de façon plus traditionnelle, en volume. C'est plus de 3 700 élèves qui ont bénéficié de ce service, dont environ une cinquantaine provenant de notre région.



Service aux entreprises

Une belle année de développement pour le Service aux entreprises! Le principal objectif de ce service est de répondre aux demandes de formations afin de développer les compétences des employés ainsi que de la population en général.

Les offres de formation ont été élargies et les partenariats ont été renforcés avec les entreprises et les municipalités du territoire. En effet, le SAE a dispensé plus de 120 formations dans les domaines de la santé-sécurité, de l'agriculture, du service à la clientèle, de la cuisine et de la bureautique.

Pour bonifier l'offre de service destinée à la population, des formations en ligne sur les arbres fruitiers ont été créées. De nouvelles formations ont aussi été expérimentées telles que l'entretien de base d'un véhicule et la construction d'un jardin surélevé.



MÉCANIQUE

Entretien de base d'un véhicule

Durée : 3 heures

Où : Centre Frère-Moffet
9, rue Notre-Dame-de-Lourdes

Inscription

🌐 www.centrefreremoffet.com
☎ 819 629-2144, poste 2060
✉ reception.sae@csslt.gouv.qc.ca



Service à la clientèle

VOLET ÉQUIN

Opération de production animale

Durée : 90 heures

Quand : 9, 10, 23 et 24 mars
ET
12, 13, 14, 26, 27 et 28 avril

Où : Amos

Coût : Gratuit

Inscription

🌐 www.centrefreremoffet.com
☎ 819 629-2144, poste 2060
✉ reception.sae@csslt.gouv.qc.ca





CONNECTÉ
À CE QUI
COMPTÉ

**Centre
de services scolaire
du Lac-Témiscamingue**

Québec

